



Décision relative à une demande d'extension d'usage d'un produit phytopharmaceutique et à la demande associée

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'extension d'usages majeurs et de modification des conditions d'autorisation du produit phytopharmaceutique ALTACOR

<i>de la société</i>	<i>FMC FRANCE</i>
<i>enregistrées sous les</i>	<i>n°2020-3848 et 2020-3877</i>

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 20 avril 2022,

Considérant qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas étendue** aux usages décrits dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	ALTACOR
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FMC FRANCE 11bis quai Perrache 69002 LYON France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	350 g/kg - chlorantraniliprole
Numéro d'intrant	2090160
Numéro d'AMM	2100122
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 07/07/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastisseur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16173104 Betterave potagère*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	1/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
01108017 Carotte*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	1/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
16203103 Carotte*Trt Part.Aer.* Mouches	0,1 kg/ha	2/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
16403110 Choux*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,07 kg/ha	1/an	1
	Motivation du refus : L'usage évalué comme les usages n°00516024 et 00517023 sur choux à inflorescence et choux pommés conformément aux revendications, est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		



*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16323105 Cucurbitacées à peau comestible* Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	2/an	1
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
16753108 Cucurbitacées à peau non comestible* Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	2/an	1
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
16503103 Epinard*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	1/an	1
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
19543102 Fines Herbes*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	1/an	1
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		



Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16573104 Haricots et Pois écossés frais* Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,07 kg/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
00516011 Haricots et pois non écossés frais* Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	1/an	1
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
16603105 Laitue*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	1/an	1
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
16773103 Navet*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	1/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16863108 Poivron*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	2/an	1
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
00606016 Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,055 kg/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
10993108 Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Trt Part.Aer.*Mouches	0,1 kg/ha	2/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		
16953113 Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	0,085 kg/ha	2/an	1
	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres macroorganismes et microorganismes du sol.		